



**COMMUNIQUÉ**

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## ***Collecte des tubulures d'érablières, la Régie est toujours aussi active!***

**Saint-Hyacinthe, le 30 septembre 2022** – Depuis plusieurs années, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains est reconnue pour son leadership au chapitre de la gestion des matières résiduelles. C'est dans ce contexte qu'elle a décidé de collaborer avec AgriRÉCUP et le regroupement des Producteurs et productrices acéricoles de la Montérégie-Est pour organiser une collecte des tubulures d'érablières pour les citoyens possédant une érablière sur son territoire, dans le cadre d'un projet pilote mené dans diverses MRC de la Montérégie-Est. Les matières collectées pourront ainsi être dirigées vers une entreprise de recyclage ou de valorisation plutôt que vers l'enfouissement.

Ce projet permettra de poser les premiers jalons en vue du développement d'une filière efficace et pérenne de récupération et de valorisation du plastique acéricole dans la perspective de l'implantation d'un programme permanent de récupération de ces matières selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP). En effet, la réglementation provinciale a été récemment modifiée afin d'obliger les entreprises qui mettent en marché certains plastiques d'origine agricole, notamment les pellicules d'emballage de balles de foin et les tubulures d'érablière, à mettre en place une structure de récupération et de recyclage de ces résidus en fin de vie, à compter de l'été 2023.

Les tubulures des érablières situées sur le territoire des municipalités des MRC d'Acton et des Maskoutains qui auront atteint leur durée de vie utile, pourront être apportées aux écocentres aux jours prévus spécifiquement à cette fin, en respectant les règles ci-dessous :

- 1) Retirer les broches et les pièces métalliques des tubulures. Celles-ci pourront tout de même être apportées à l'écocentre et déposées dans le conteneur de récupération de métaux.
- 2) Séparer les tuyaux maîtres des tubes de dimension 5 /16. Les raccords et chalumeaux en plastique connectés à la tubulure seront acceptés.
- 3) S'assurer que la tubulure apportée au site de dépôt soit propre, sans peinture, contaminant ou autre plastique. Toute matière non conforme sera refusée car elle ne sera pas recyclable.
- 4) Présenter une preuve de provenance du territoire des MRC d'Acton ou des Maskoutains.
- 5) Ce service est sans frais pour les utilisateurs et les règles d'accès aux écocentres de la Régie, notamment au niveau du volume des véhicules et du déchargement manuel par les citoyens seront appliqués.

**Quand : Mercredi et jeudi, les 12 et 13 octobre 2022, entre 8h30 et 16h30**

**Où : Écocentre d'Acton Vale, 68, rue Noël-Lecomte, Acton Vale**

**Quand : Mardi et mercredi, les 18 et 19 octobre 2022, entre 8h30 et 16h30**

**Où : Écocentre de Saint-Hyacinthe, 1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe**



Lors de ces journées de collectes, seules les matières acéricoles décrites ci-dessus seront acceptées aux écocentres et tout citoyen qui se présentera avec d'autres matières, même si elles sont habituellement acceptées aux sites, sera refusé et invité à revenir à l'écocentre selon les horaires habituels d'ouverture. En effet, les conteneurs normalement disponibles seront remplacés par des conteneurs dédiés aux matières acéricoles. Afin d'assurer le succès de cet événement, la Régie mettra tous les moyens en place pour maintenir la fluidité de la circulation sur le site, lors de ces collectes.

- 30 -

**Source :** Réjean Pion, directeur général  
450 774-2350  
riam@riam.quebec